CFP SAMUEL-DE CHAMPLAIN · 2026-2027

Ensemble contre l'intimidation et la violence

Notre plan de lutte en bref : un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour toutes et tous.

1. Savoir les distinguer

Conflit

Désaccord entre des personnes. Il n'y a pas de victime : ça se règle par la discussion ou la médiation.

Violence

Geste ou parole (physique, verbal, écrit, psychologique ou sexuel) fait exprès pour blesser ou opprimer.

Intimidation

Comportement répété, en personne ou en ligne, avec un rapport de force inégal, qui blesse ou exclut.

Violence à caractère sexuel

Gestes, paroles ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, y compris envers les diversités sexuelles ou de genre, ou par moyen technologique.

2. Chez nous

95 %
des élèves se sentent très bien ou plutôt bien au centre (sondage 2026)

8,0/10
indice de bien-être des élèves

Respect
Engagement
Innovation
nos valeurs

3. Témoin ? Tu peux agir

1. T'interposer, seulement si ta sécurité n'est pas menacée.
2. Aller chercher l'aide d'un autre élève ou d'un adulte.
3. Faire diversion pour couper court à la situation.
4. Prendre soin de toi : demande l'aide d'un membre du personnel.

4. Je signale : comment ?

- Parle avec un membre du personnel en qui tu as confiance.
- Remplis le formulaire de dénonciation sur le site internet.
- Communique avec la direction adjointe.
- Contacte le policier-école par la direction.

Tous les signalements sont confidentiels, et l'identité de la victime et des témoins est protégée.

5. Et après ?

1

Sécurité

Un membre du personnel s'assure que la victime et les témoins sont en sécurité et fait cesser la situation.

2

Évaluation

La direction évalue la gravité et les besoins, puis le protocole approprié est ouvert.

3

Suivi

La personne qui signale est contactée de vive voix et par écrit, et la situation est suivie.

Du soutien pour tout le monde

Victimes, témoins et auteurs : rencontres de suivi, références à des services d'aide et accompagnement. Pour les gestes posés, la médiation et la réparation passent en premier.

Violence à caractère sexuel ou urgence

Protecteur régional de l'élève (appel ou texto) : **1 833 420-5233** · plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca
Police : **418 641-6363** · DPJ : **418 661-3700**
Ressources : Viol-Secours, CAVAC, Info-aide violences sexuelles

Pas satisfait du suivi ?

Tu peux formuler une plainte : cfpsc@cssps.gouv.qc.ca ou 418 666-4000. La direction : Marie-Ève D'Ascola.